

Comité de pilotage du 4 juillet 2023
Compte-rendu

Etaients présents :

Salariés

Antoine Galvani (CGT)
Charles Matthieu (CGT)
Laurent Van Kote (CFDT)
Danaé Hogrel (SUD)

Employeurs

Fabienne Chognard (SYNDEAC / SNSP)
Gilles Garrigos (SMA/Grand Bureau/FAMDT/Jazz'srRA)
Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue/Synavi/SCC/Themaa/regroupement des Cies chorégraphiques/Cies d'Auvergne)
Clément Auvergne (Forces musicales / Profedim / FEVIS)
Frédéric Tovany (Groupe des 20)

Etat et collectivités

François Descoeur (AMRF)
Stéphane Frioux (France Urbaine)
Sophie Rotkopf (Région)
Chrystelle Laurent-Rogovski (Région)
Mila Konjikovic (Région)
Marc Drouet (DRAC)
Ubavka Zaric (DRAC)

Coordination

Marjorie Glas (coord. COREPS)
Nicolas Riedel (AURA-SV)

Introduction

Marc Drouet préside cette réunion au nom de la **DRAC Auvergne-Rhône-Alpes** et redit que c'est bien une co-présidence Etat / Région qui régit les travaux du COREPS. Il remercie d'abord les participants de leur présence et introduit la réunion de ce jour.

Tour d'actualité

Marc Drouet (DRAC) prend la parole et explique que nous vivons aujourd'hui une crise qui nous interroge sur notre manière d'agir et sur nos valeurs. La culture a toujours été le moyen de faire naître des singularités et que ces dernières s'inscrivent dans un collectif, une communauté de pensée. La culture a une mission, celle de maintenir un ensemble à toutes ses singularités. Ce

modèle connaît une crise et nous devons nous interroger et faire évoluer notre modèle et nos manières d'agir.

Antoine Galvani (CGT) prend la parole. Dans un monde où les jeunes de banlieue meurent lors des contrôles de police, où on tente d'assassiner les élus, où les colères sociales se succèdent les unes aux autres, il trouve inconfortable les problématiques propres au secteur culturel, qui paraissent bien petites, quand bien même elles ont un impact direct sur la vie des salarié-es. Face à la crise actuelle, nous voyons un certain nombre de spectacles annulés. Le spectacle devient une variable d'ajustement dans le schéma actuel et les artistes pâtissent en premier lieu de ce constat. L'opéra de Lyon fermera ses portes cet été, le festival de jazz prévu comme chaque année sur le parvis a dû être annulé. Aucune indemnisation des intermittents n'a été prévue sur les spectacles annulés. Il s'agit d'un retour en arrière très grave. Cela met en danger l'emploi artistique après toutes les crises déjà rencontrées (Covid, Ukraine, énergie...). Il nous faut réfléchir à cette situation.

Stéphane Frioux (France Urbaine) partage aussi ce constat et dit être encore plus pessimiste. Le budget des villes est dans un goulot d'étranglement, et cela impacte de manière forte le financement de la culture pour les prochaines années (nouvelles charges des collectivités : hausse du point d'indice, frais d'énergie, inflation...). De grandes difficultés sont à prévoir dès 2024. La culture étant une compétence partagée et non obligatoire, il faut réfléchir à des fonctionnements nouveaux.

Fabienne Chognard (SYNDEAC) interpelle sur la fracture sociale forte qui marque le pays. On se retourne vers la culture quand la situation se dégrade. Mais le secteur est impuissant et très fragilisé. Les programmations 23-24 ont moins de spectacles dans un très grand nombre de lieux, d'où moins de production en cours. Elle fait part d'une véritable inquiétude pour l'avenir.

Laurent Van Kote (CFDT) considère qu'il y avait eu l'utopie de se servir de la culture pour questionner ou améliorer le vivre ensemble. On peut s'interroger pour savoir si nous avons choisi le bon chemin, si nous avons utilisé les bonnes formes. La culture est-elle toujours un vecteur de stabilisation de la société ? Il faut réfléchir à nous réorienter et à trouver de nouvelles possibilités d'action. Il faut un renouveau.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) revient sur la création du COREPS il y a un an et demi. Il devait être un lieu de concertation pour une co-construction des politiques culturelles, cependant des décisions unilatérales continuent d'être prises en cours d'exercices par les collectivités. Nous nous interrogeons sur le sens du COREPS. D'autant qu'il est actuellement difficile d'avoir des interlocuteurs dans les services, les départements n'étant pas toujours remplacés et donc de travailler à la définition de nouvelles politiques publiques avec nos tutelles. Elle fait par ailleurs part des questionnements des organisations qu'elle représente sur le budget de la Région et sur les baisses annoncées.

François Descoeur (AMRF) appelle à ne pas oublier la ruralité.

Marc Drouet (DRAC) souhaite insister sur les terminologies employées. Le DRAC est un partenaire et pas une tutelle. La DRAC s'associe à des projets auxquels elle apporte des financements. Ce qui est important pour l'Etat, c'est la marge artistique. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la baisse de la

marge artistique et de la baisse des propositions artistiques. Il ne faut pas moins de spectacle mais toujours autant d'activité pour les artistes et les techniciens. Sinon, c'est l'emploi artistique qui sera fragilisé et par conséquent les intermittents. La préoccupation du ministère est le disponible artistique. Concernant l'Opéra, la DRAC n'est pas satisfaite de constater que la situation fait que cette structure moins d'offres aux publics. Par ailleurs, la ruralité est un objectif prioritaire pour le ministère de la Culture. Marc Drouet explique qu'il n'existe pas de territoire sans culture. A chaque présence de groupe humain, il y a culture. Par contre, il ne pourra pas y avoir de lieux culturels sur tous les territoires, il faut donc inventer de nouvelles manières de travailler et de faire vivre la culture. Les patrimoines sont souvent le premier vecteur pour les habitants, le livre et la lecture sont aussi prioritaires. Les coopérations doivent être favorisées. Cette enceinte du COREPS comme instance de dialogue et de travail est un espace privilégié de coopération.

Echanges autour de la politique culturelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sophie Rotkopf (Région) revient sur la période actuelle, très perturbée. Le pays traverse une crise que l'on n'avait pas connue depuis des années, qui mettent à mal les budgets, tous les budgets. Mais la Région est parvenue à maintenir un budget culture sanctuarisé dans un contexte économique et financier très tendu (hausse des fluides, du point d'indice...). Depuis un an et demi un certain nombre d'annonces ont été faites. La Région a proposé une politique culturelle construite autour de quatre axes principaux.

- L'égalité d'accès à la culture partout et pour tous. La Région tient à s'adresser aux huit millions d'habitants de la région. Il reste des déserts culturels sur le territoire et il est nécessaire de rééquilibrer les financements. Dans ce sens, deux appels à projets ont été mis en place.
- Le soutien à la création et à l'émergence à travers notamment la politique dédiée aux festivals (530 festivals financés, aide apportée sur plus de 50 nouveaux festivals).
- Le soutien aux patrimoines. Ces lieux doivent aussi devenir des lieux de spectacle (Spectacle Vivant, art plastiques...)
- Veiller à la parité professionnelle, favoriser l'emploi et la formation.

La Région met aujourd'hui 16 millions pour le Spectacle Vivant, 4,6 millions pour l'Education artistique et culturelle, 2,8 millions pour le patrimoine, 2 millions pour les arts plastiques, 3 millions pour le pass Région et 3,5 millions pour les industries culturelles et créatives.

La Région continue d'accompagner les lieux de diffusion et les compagnies.

Le rééquilibrage doit se faire entre les territoires afin de casser ce mur entre les métropoles et les territoires ruraux. Le même niveau d'accompagnement que celui de l'an dernier a été voté cette année.

Par ailleurs, elle dit savoir que beaucoup de reproches ont été adressés à la Région sur le calendrier des prises de décisions, jugées trop tardives. Elle s'engage clairement à ce que les arbitrages soient désormais rendus en début d'année.

Antoine Galvani (CGT) souhaite revenir sur deux points.

- 1 - Un budget sanctuarisé dans la situation actuelle est un budget qui baisse.
- 2 – les festivals : qu'en est-il du festival du court-métrage ? Pourquoi une telle baisse des subventions ? C'est un événement qui répond aux priorités de la Région, qui rayonne sur tous les

territoires. Est-ce la prise de parole de Sébastien Guerrier (CGT) sur ce festival qui critiquait la politique régionale qui est à l'origine de cette baisse ? La CGT a eu vent de réactions d'élus qui réclamaient une baisse des subventions de Sauve qui peut.

Sophie Rotkopf (Région) souhaite d'abord rassurer, l'édition 2024 sera sauvée grâce à un fonds d'aide de Pathé qui a été débloqué. Effectivement il y a des actions du festival sur le territoire mais elles doivent augmenter. Elle explique que les propos de certains élus ne la concernent pas, qu'elle n'a pas pris de position sur cet événement et n'est en aucun cas comptable de la prise de parole d'autres personnes. La Région a décidé de redéployer certaines aides sur d'autres festivals afin de rééquilibrer l'offre. La Région a un principe, de ne jamais intervenir sur la ligne artistique, ni sur les programmations. La Région souhaite un rééquilibrage vers d'autres propositions, c'est un choix assumé. Les difficultés de Sauve qui peut ne sont pas liées à la baisse de subvention de la Région, elles existaient bien avant.

Gilles Garrigos (SMA) demande quelle est la feuille de route de la Région. Quid de la co construction des politiques publiques avec les autres partenaires ? Est-il possible d'en dire plus sur les CPO, auxquels les organisations présentes en COREPS tiennent tout particulièrement ?

Sophie Rotkopf (Région) explique qu'il y a eu une période de flottement sur les CPO. Elle dit avoir toujours été favorable aux CPO, mais que la Région souhaitait des conventions d'objectifs et non pas des conventions de moyens. Les annexes financières ne sont pour la Région qu'indicatives car les budgets sont votés annuellement. La Région a longuement travaillé avec les services de l'Etat sur cette question et a fait des choix.

Marc Drouet (DRAC) explique que, du côté de l'Etat, la mise en place de conventions communes d'objectifs et de moyens a toujours été souhaitée.

Sophie Rotkopf (Région) explique que Région et DRAC travaillent sur les mêmes objectifs, qu'il s'agit d'un travail en partenariat. Il y aura désormais une convention de projet pluriannuelle avec la Région et une convention avec la DRAC. Les autres partenaires se joindront à l'une ou à l'autre. Pour les acteurs, il y aura plusieurs documents mais des objectifs communs.

Fabienne Chognard (SNSP) demande comment fixer un objectif sans budget annexé. Il est difficile de travailler sans connaître les moyens alloués.

Sophie Rotkopf (Région) tient à la rassurer, les projets seront financés mais la Région ne souhaite pas y adjoindre de budget. Car les élus sont libres de pouvoir les modifier et le principe d'annualité budgétaire s'impose.

Clément Auvergne (Profedim) fait part de sa satisfaction quant à l'engagement de valider les budgets en début d'année. Mais il trouve qu'il est dommage que les conventions soient coupées en deux.

Il revient ensuite sur la question de l'inflation. Le maintien des budgets dans une période d'inflation revient à des budgets en baisse. Les structures qu'il représente subissent actuellement un effet ciseaux. Il demande à connaître les critères de choix sur la répartition de l'enveloppe budgétaire, sur le redéploiement et appelle à ne pas opposer rural et urbain.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) fait part de son inquiétude : l'existence de plusieurs CPO pourrait aboutir à une mise en concurrence entre partenaires sur des conventions découpées. De plus il est compliqué pour une structure de s'engager sur des objectifs sans moyens financiers, même prévisionnels. L'enjeu d'une CPO commune permet le dialogue entre tous les partenaires, nécessaire lorsque l'un d'entre eux fait le choix de baisser et/ou supprimer son financement. Cela permet de rediscuter des objectifs collectivement. Elle alerte également sur les appels à projets qui ne permettent pas de travailler sur le long terme et de pérenniser les projets. Le développement de projets culturels en milieu rural demande une ingénierie qui n'existe pas toujours. Le soutien aux festivals est important mais ne peut remplacer un travail tout au long de l'année, le développement de saisons culturelles notamment.

Sophie Rotkopf (Région) répond que les appels à projets ne remplacent pas les subventions aux structures. Il s'agit d'un apport complémentaire sur des actions qui irriguent les territoires. C'est un moyen pour la Région de flécher une partie des financements vers ses territoires. Quant aux CPO, les annexes financières relevaient de l'hypocrisie, car elles étaient votées chaque année. Elle insiste sur le fait que la Région travaillera avec les acteurs culturels dans un objectif inscrit sur un temps long mais avec un vote annuel des budgets. La Région a des contraintes (contrairement à l'Etat), c'est qu'elle doit voter un budget à l'équilibre et que, donc, les arbitrages se font annuellement. Concernant la question des financements, ce n'est au fond pas un sujet : Il y a eu 33 baisses et la suppression de la subvention au TNG. C'est très peu. Le dialogue sera toujours là. Il y aura toujours les mêmes discussions avec les partenaires, une présence sur les comités de suivi.

Charles Mathieu (CGT) demande à Sophie Rotkopf une explication de la suppression de la subvention du TNG.

Sophie Rotkopf (Région) répond s'en être déjà expliquée à de nombreuses reprises.

Antoine Galvani (CGT) explique que les COREPS sont des espaces de concertation, les organisations ne sont pas toujours d'accord autour de cette table. Cette instance ne peut cependant pas être un endroit où poser des constats mais bien une instance de dialogue.

Stéphane Frioux (France urbaine) demande comment travailler avec des conventions différenciées et sans moyens financiers adjoints. Il est difficile pour les acteurs de travailler avec des annonces budgétaires trop tardives. Les collectivités souhaitent travailler en partenariat.

Marc Drouet (DRAC) dit vouloir maintenir le dialogue même s'il fait le constat de désaccords. La DRAC est très attachée aux CPO. Il ne fait par ailleurs pas le constat de déserts culturels. La culture est multiple et diversifiée, c'est une offre publique mais aussi une offre privée. Il sera difficile d'avoir des lieux partout sur les territoires mais l'offre existe pour autant sur tous les territoires.

Point sur le GT Politiques publiques

Marjorie Glas (AURA-SV) revient sur le travail entrepris dans le cadre du groupe politiques publiques. Elle synthétise les préconisations qui y ont été formulées (Voir annexe 1 du présent compte-rendu). La DRAC a proposé que ces préconisations puissent faire l'objet d'expérimentations. Il faudrait discuter les modalités de cette expérimentation.

Marc Drouet (DRAC) explique avoir travaillé avec les services de la DRAC autour d'une possible expérimentation. Si le périmètre reste à définir ensemble, la DRAC a produit une série de propositions à discuter en COREPS (voir document en annexe 2 du présent compte-rendu).

Gilles Garrigos (SMA) demande quels pourraient être les territoires d'expérimentation.

Marc Drouet (DRAC) explique pouvoir en proposer une centaine, tous ceux avec lesquels la DRAC contractualise. C'est une concertation, cela doit être tranché ensemble, autour d'objectifs communs.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) demande si l'expérimentation est pensée en lien avec les VPCT (vers les projets culturels de territoires).

Marc Drouet (DRAC) répond que oui, c'est ce qui est souhaité par la DRAC. Un territoire inscrit sur un PCT pourrait être un espace d'expérimentation.

Laurent Van Kote (CFDT) demande si cette proposition pourrait intéresser la Région.

Sophie Rotkopf (Région) explique devoir prendre connaissance de cette proposition et en discuter au préalable.

François Descoeur (AMRF) considère qu'il s'agit d'une proposition très intéressante. Métropoles et territoires ruraux doivent marcher ensemble. Villages d'avenir peut être en lien avec cette expérimentation.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) considère que cette expérimentation doit être conduite en partenariat avec les différentes collectivités afin de disposer de moyens suffisants.

Marc Drouet (DRAC) explique qu'en parallèle, la DRAC se réorganise sur un axe plus transversal. La DRAC ne souhaite plus répondre aux questions en silo. Une nouvelle organisation repensée est en cours. Un nouveau poste a été ouvert au sein de la DRAC. L'objectif est de rapprocher les différents pôles, création et territoire. Il faut beaucoup de méthode et d'organisation pour répondre aux différentes sollicitations des acteurs du territoire. Cette expérimentation a été concertée à cette nouvelle échelle. Cette nouvelle organisation débutera en janvier 2024.

Gilles Garrigos (SMA) demande quelle sera la durée de l'expérimentation.

Marc Drouet (DRAC) appelle à en discuter ensemble en fonction de l'ambition qui sera retenue.

Gilles Garrigos (SMA) demande si cette réflexion est menée uniquement au sein de notre région.

Marc Drouet (DRAC) répond que la DGCA travaille sur ces sujets. Il faudra changer l'existant, il n'est plus possible de continuer à avancer comme avant, les conditions ne sont plus là, le statu quo n'est plus possible.

Marjorie Glas (AURA-SV) prend note de l'organisation d'une réunion en visio-conférence début septembre pour présenter les préconisations aux élus.

Ubavka Zaric (DRAC) demande à faire circuler tous les éléments au sein des organisations professionnelles afin de pouvoir le diffuser et le travailler ensemble

Point sur le GT Festivals

Marjorie Glas (AURA-SV) demande à revenir sur un point important concernant les études entreprises dans le cadre du COREPS. Il y a toujours eu des commentaires proposés par les organisations professionnelles (employeurs et salariés), de manières distinctes ou communes. Les collectivités doivent-elles écrire un commentaire à leur tour ?

Marc Drouet (DRAC) explique que la DRAC n'est pas demandeuse d'un commentaire sur ces études.

Sophie Rotkopf (Région) explique que la Région non plus.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) pose la question du calendrier de vote et réponses de la DRAC sur le fonds Festival. Les réponses n'ont pas encore été apportés alors que nous sommes en plein saison de festival.

Ubavka Zaric (DRAC) explique que les réponses vont arriver, que par rapport à l'année dernière ils ont fait deux commissions pour apporter des réponses plus tôt mais la réalité du temps d'instruction reste longue.

Point sur le groupe emploi formation

Marjorie Glas (AURA-SV) fait un point sur les travaux passés, en cours et à venir. Le groupe a travaillé ces derniers mois sur la lutte contre le travail illégal : un travail a été entrepris en lien avec la DREETS et le bureau des licences de la DRAC et a abouti à la mise à jour et l'édition d'un vademecum réglementaire. Deux webinaires accompagneront les vademecum, l'un en direction des collectivités, l'autre des professionnels.

Un travail d'alerte a été mené sur la réforme de la formation en lien avec les deux CPNEF, le service formation de la région, l'Afdas.

Enfin, un questionnaire sur les VHSS est en cours de travail : il s'agit de saisir les effets des formations sur l'organisation des structures.

Danaé Hogrel (SUD culture) explique qu'il s'agit d'évaluer les politiques mises en œuvre sur les VHSS. Notre secteur est fait de petites structures qui ne peuvent bénéficier de ces formations, comment agir ?

Antoine Galvani (CGT) demande quelles directions le GT envisage maintenant. Il appelle à mener un travail plus large sur le sexisme dans le secteur. Il faudrait également saisir la dynamique de l'emploi secteur par secteur, territoire par territoire, évaluer l'impact des aides à l'emploi. Le GIP Café culture va s'ouvrir à d'autres organisations, il faudrait communiquer sur ce sujet

Marjorie Glas (AURA-SV) explique que le calendrier des prochains travaux du groupe sera discuté en septembre. La CGT a fait part de son souhait de travailler sur le sexisme et, plus largement, l'égalité femmes / hommes. D'autres sujets sont à l'ordre du jour avec notamment les effets de la transition écologique sur la transformation des métiers.

Laurent Van Kote (CFDT) considère que la transition écologique comme la transition numérique (nouveaux métiers, nouveaux risques professionnels) sont des sujets qu'il va falloir prendre à bras le corps.

Calendrier de travail

Il est enfin convenu que la date de la prochaine plénière sera fixée dans les semaines à venir.

ANNEXE 1 : Préconisations du groupe Politiques Publiques

Volet 1 - Repenser le soutien aux équipes artistiques

1- REVOIR LE PERIMÈTRE DE CE QUI EST FINANCÉ

1.1- Penser des aides au projet incluant recherche, création, diffusion et EAC, soit les différentes phases d'un même projet. Cette aide pourrait être idéalement échelonnée sur deux ans. Elle ferait l'objet d'une évaluation conjointe à la fin du projet.

NB - Cette aide-au projet n'est pas une aide au conventionnement.

Remarques pour une mise en application :

- Est-il possible de penser un financement sur deux ans sans remettre en cause le principe de l'annualité budgétaire ?
- Possibilité de séparer les 4 items (par ex. pour financer uniquement un temps de recherche sans production / diffusion)
- Prendre mieux en compte les fonctions support dans les dossiers de demande de subvention
- L'évaluation du dispositif : qui évalue ? Selon quelle temporalité ? Selon quelles modalités ?

2- REVOIR LES CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT

2.1- Interdire le critère d'exclusivité (interdiction à imposer aux pouvoirs publics comme aux responsables de lieux de diffusion)

2.2- Prendre en compte les dates en auto-diffusion dans les critères d'instruction : l'auto-diffusion doit cependant être conditionnée au respect des grilles salariales conventionnelles.

Remarques pour une mise en application :

- Attention à ne pas encourager le modèle de l'auto-diffusion qui va à l'encontre d'une politique de service public culturel ambitieuse. Une solution pourrait être d'imposer un quota (cf. modèle du CNM)
- Prendre pour critère de subventionnement le travail mené auprès du public
- L'autodiffusion vient en complément d'autres dates
- Dans le cas d'autodiffusion en milieu rural, une attention doit être portée au travail mené avec les collectivités d'accueil

2.3- Différencier les critères selon les disciplines et les territoires : coopération, nombre de dates, date de dépôt de subvention

2.4- Prendre en compte les critères d'emploi

2.5- Travailler en COREPS les critères d'éco-responsabilité qui seront imposés. Les harmoniser entre collectivités.

3- REVOIR LES CALENDRIERS DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

3.1- Favoriser les instructions au fil de l'eau avec plusieurs sessions annuelles

3.2- Ajuster les calendriers des aides aux disciplines concernées

3.3- Permettre aux déposants de donner des dates déclaratives et non encore signées. Le calendrier des dates aura ensuite vocation à être évalué dans un 2e temps.

4- ASSOUPLIR LES MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS D'INSTRUCTION

4.1- Laisser des espaces ouverts de quelques lignes dans les dossiers de demande de subvention afin de laisser place à l'artistique et la singularité des projets

4.2- Systématiser les oraux de présentation des projets quand cela est possible

5- FAVORISER LA COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES / LIEUX / EQUIPES

5.1- Favoriser la coopération entre lieux / équipes / collectivités. Attention, cette coopération ne doit pas être portée par les équipes. Pour cela, plusieurs pistes sont évoquées :

- Prendre exemple sur les CTEAC (coopération entre collectivités, DRAC / croisement des critères)
- Favoriser la coopération entre lieux et collectivités / articuler critères de diffusion et critères de subventionnement
- Favoriser la coopération entre équipes artistiques (parrainage, etc.)
- intégrer les habitants aux commissions de subventionnement

6- PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES MUSIQUES ACTUELLES

6.1- Problématique de baisse des prix de cessions en regard de la revalorisation de la convention collective > Aide à la prise en charge du coût plateau dans le cadre de la diffusion

6.2- Résidences de création : Les dossiers d'aides de la Région (Aide à la création musiques actuelles) sont souvent peu adaptés à l'activité des musiques actuelles (pré-achats, apports en coprod, danseurs, comédiens, chorégraphes intégrés aux dossiers par exemple) => Envisager un programme spécifique, plus assoupli et correspondant aux équipes (artistes / techniciens / regard extérieurs), dans le bon timing.

6.3- Aide au fonctionnement en contexte post-covid

6.4- Attention quand il y a un producteur à ne pas flécher l'aide sur l'organisateur pour de l'embauche directe

7- PENSER LA QUESTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Les pistes de travail de ce dernier axe seront élaborées lors de la réunion de septembre.

Préconisations volet 2 - Repenser le soutien aux lieux

1- FAVORISER LA COOPERATION ENTRE ACTEURS CULTURELS

1.1- Créer un dispositif pour la mise en coopération locale pour les tournées.

Critères qui pourraient être mis en œuvre :

- un nombre de dates de représentations (à ajuster selon les disciplines)
- un nombre de lieux (3 à 5 lieux selon disciplines et territoires)
- nombre et types d'interlocuteurs (lieux, équipes, équipements autres, etc.)
- cloisonnement territorial / périmètre kilométrique à définir selon les territoires.
- des aides/financements échelonnés au fonction du nombre de coopérateurs ?

À prendre en compte pour la mise en oeuvre :

- Qui bénéficie du financement ? organisateurs ou producteurs ?

1.2- Favoriser les temps d'échanges entre acteurs culturels :

- Financer des temps de croisement et d'inter connaissance qui soient notamment rémunérés pour les équipes
- Favoriser les échanges de pratiques dans l'action culturelle

1.3- Favoriser la coopération technique entre lieux

- renforcement des mutualisations possibles, notamment concernant la fabrique des décors ou le prêt de matériel, via notamment un soutien conséquent des initiatives de ressourceries artistiques et culturelles.

1.4- dans le spectacle hors musique, aider à défendre la série :

- quand le bassin de public est trop petit, imaginer des ateliers combinés à des séries qui permettent de constituer un nouveau public
- développer le hors-les-murs

1.5- Expérimenter et soutenir les initiatives de production déléguées par les lieux musiques actuelles

Penser le périmètre de ces productions, la pertinence de cette méthode en relation au manque d'offre de production et vérifier la complémentarité avec les producteurs existant sur le territoire et leurs développements.

2- MIEUX ACCOMPAGNER FINANCER LA DIFFUSION DES EQUIPES

2.1- Favoriser la coopération entre lieux et équipes artistiques

- répondre aux AAP en binôme lieu / équipe artistique
- favoriser une tournée de lancement de création, inspirée du modèle Superflux
- proposer un accompagnement plus complet aux artistes dépassant la production et / ou la diffusion, et incluant la mise en commun de certains moyens (ateliers, cantine, réseau...)

2.2- supprimer le principe d'exclusivité territoriale quand cela est possible, en prenant en compte la variété des publics ciblés

2.3- Favoriser les échanges de spectacles entre lieux

- mais pour cela, il faut au préalable interroger la place des productions des directeur-ices dans ces échanges.

Alerte : attention à l'entre-soi artistique

2.4- Laisser des trous dans les programmations pour offrir de la souplesse de programmation.

- Une programmation à 3, 6 mois
- Une incitation aux premières parties

3- TROUVER DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE FINANCEMENTS

3.1- Solliciter les collectivités pour identifier les établissements vacants susceptibles de loger des équipes (établissements scolaires, etc.).

Alerte : C'est aux collectivités de s'emparer de cette problématique. Attention toutefois à ce que d'éventuels apports en nature ne se substituent pas à des apports financiers! SUD

3.2- International (Europe et Hors-Europe)

- Soutenir et trouver des solutions de co-financement pour les acteurs du SV qui sollicitent des fonds européens. Notamment lorsque ceux-là ont une échelle région / europe plutôt que national / Europe
- Penser le dynamique export/import dans l'approche de coopération internationale et renforcer en région le dynamique des partenariat Ville / Institut Français déjà en place dans plusieurs ville de la région

3.3- Relancer la dynamique et les dispositifs d'investissement dans les musiques actuelles particulièrement.

- Être complémentaire à court terme du plan lieux du CNM
- Penser dans cette dynamique l'adaptation des lieux aux nouvelles conditions : coût énergétique et sobriété, nouvelles pratiques culturelles et adaptabilité

3.4 Indexer les subventions à l'inflation

Alerte : et ce afin d'indexer les salaires à l'inflation

ANNEXE 2 : Propositions émises par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes suite aux préconisations du groupe Politiques Publiques du COREPS AURA

Le Coreps Auvergne-Rhône-Alpes est l'instance régionale de dialogue social du secteur du spectacle vivant et enregistré. Il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'Etat, les Collectivités Territoriales, les partenaires et les organismes sociaux et professionnels.

Ainsi, le Coreps offre un cadre permettant d'expérimenter de nouvelles manières de travailler et ce, au service de l'intérêt général, de l'équité territoriale tout en favorisant la coopération entre les partenaires.

Le groupe de travail Politique publique a souhaité s'emparer de la question de la production/diffusion la considérant comme une priorité. Les débats ont fait émerger la nécessité de s'engager sur un chemin d'expérimentation de nouvelles modalités de travail plus coopératives, plus agiles prenant en compte le temps long d'un cycle de création incluant la recherche, les actions de médiation, de transmission, de formation, de diffusion, cette dernière considérée non pas comme un but mais plutôt comme une temporalité dans la vie d'une oeuvre.

La DRAC souhaite accompagner ces réflexions et aboutir à une expérimentation concertée en lien avec les collectivités territoriales. A ce stade du travail, il reste à définir le périmètre de cette expérimentation ainsi que son échelle (EPCI, département, région).

OBJECTIFS

- **Structurer à l'échelle régionale** une offre artistique et culturelle de qualité permettant égal accès de tous à la culture subventionnée, s'inspirant des contractualisations portées par la DRAC avec les collectivités territoriales ;
- **Rompre le clivage entre milieu urbain, péri-urbain et rural** en s'appuyant sur les actions menées par les lieux labellisés ;
- **Consolider le service** en favorisant la simplification administrative pour les équipes artistiques;
- **Accélérer la transition écologique et numérique** en plaçant les artistes et les habitants au coeur des dispositifs au moyen notamment de l'émergence de l'exercice des droits culturels ;
- **Consolider, amplifier et s'appuyer sur les logiques coopératives existantes** qui travaillent actuellement à des échelles très diverses : Grand Bureau, Groupe des 20, Superflux (Superstrat), Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant...

MISE EN OEUVRE

- **Soutenir et encourager l'émergence de l'exercice des droits culturels** dans le but de passer d'une logique de citoyen objet de la politique culturelle auquel il est proposé une offre, à une logique de citoyen sujet et donc partie prenante et force de proposition de la co-construction de l'offre ;
- **Contractualisation avec les artistes, les structures culturelles et les territoires** (Collectivités territoriales) pour soutenir l'ensemble des temps de création et des actions déployées par ces artistes, tant du point vu de la création, de la diffusion que des actions en faveur des territoires et avec ses habitants ;
- **Renforcer le soutien à la création des oeuvres et leur accessibilité ;**

- **Renforcer le maillage territorial** en développant les résidences longues des équipes artistiques à l'échelle d'un territoire (département, EPCI...) avec un cahier des charges élaborés conjointement entre l'Etat, les collectivités, les artistes et les représentants de la société civile ;
- **Renforcer et développer l'action des lieux et des équipes artistiques avec les territoires** en s'inspirant du rapport sur l'action des labels en milieu rural ;
- **Consolider les logiques de coopération pour favoriser la transition écologique** : tournées mutualisées, soutien aux investissements écoresponsables, en accord avec la feuille de route ministérielle et les orientations de la DGCA « Mieux produire, mieux diffuser », etc.
- **Structurer la coopération entre les réseaux existants** en assumant un soutien fort de la Drac et des collectivités territoriales,
- **Favoriser la présence des artistes** régionaux au niveau national et à l'international ;
- **Favoriser la simplification administrative** en permettant aux lieux et aux équipes artistiques de ne déposer qu'un seul dossier regroupant l'ensemble de leur demande financière ;

MOYENS :

Certaines actions pourraient facilement se faire sans coûts supplémentaires comme le dossier unique ou le conventionnement. Cela permettrait également de **rapprocher encore plus l'utilisateur de l'administration publique, limiterait le coût et l'énergie** qu'exige la multiplication des demandes de subvention, **créerait ou consoliderait des synergies** avec les collectivités territoriales, etc.

Le développement des oeuvres accessibles aux personnes en situation de handicap et/ou accompagnement de la création des équipes artistiques en situation de handicap serait soutenue par l'aide à la création et serait abondée par les moyens du fonds d'accessibilité au handicap. Les réseaux professionnels seraient également mobilisés pour permettre la diffusion la plus large possible de ces oeuvres dans tous les territoires.

Les résidences pourraient être consolidées dans le cadre des contractualisations avec les Conseils départementaux permettant ainsi une équité territoriale plus grande au niveau infra-départemental. Cela nécessiterait un redéploiement interne de crédits et une demande supplémentaire des crédits dédiés à la résidence.

La consolidation des réseaux et des logiques de coopération, pourrait être financée sur le fond d'innovation territoriale (FIT) impulsé par la DG2TDC. Les moyens pourraient être fléchés sur deux dimensions :

- **Le financement d'un emploi** pour le renforcement et/ou la coordination des réseaux professionnels, un financement nécessairement croisé avec les différents niveaux de collectivités impliquées et potentiellement mutualisé.
- **La mise en place d'actions** concourant à une meilleure structuration départementale et/ou régionale ou en faveur d'une esthétique.

Renforcer les actions de décentralisation des lieux :

- En prenant en compte les coûts de fonctionnement des lieux pour les actions en décentralisation,
- Favoriser la création hors les murs et en milieu rural ;

Mieux accompagner les artistes dans leur diffusion au niveau national voire à l'international :

- Mise en place de diagnostic sur leur empreinte carbone ;

- Développement d'un fond leur permettant d'être présent sur des rendez-vous incontournables : Avignon, Bis de Nantes, Off de festival, etc

Expérimenter de nouvelles modalités de diffusion et de production entre les lieux ;

Déployer des espaces de formation interdisciplinaires et sur des thématiques transversales permettant la rencontre des professionnels de différents secteurs, leur connaissance mutuelle (éco responsabilité, VHSS, etc.), le développement de réseaux, etc.

Renforcer la formation des élus et des services culturels.

Expérimenter un soutien aux collectivités en matière d'ingénierie culturelle pour celles qui ne peuvent les développer.